



Perte d'autonomie des personnes âgées : les limitations motrices au premier plan

En Occitanie, un habitant de 60 ans ou plus sur dix vivant à domicile s'estime en mauvaise ou très mauvaise santé en 2014. L'état de santé se détériore avec l'âge, de façon très marquée après 85 ans et s'accompagne de limitations essentiellement motrices.

Au regard des différentes difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, 7 % des 60 ans ou plus sont considérés en perte d'autonomie, soit 106 000 personnes. La plupart d'entre eux bénéficient à la fois d'une aide professionnelle ou technique et d'une aide de leur entourage.

Alice Tanay, Insee

En 2014, une personne sur quatre est âgée de 60 ans ou plus en Occitanie, soit 1,6 million de personnes. La région est ainsi la 5^e région française où la part des seniors¹ est la plus importante. Compte tenu de l'espérance de vie plus élevée des femmes, cette population est majoritairement féminine. Les seniors vivent principalement à domicile : en Occitanie, moins de 5 % d'entre eux résident dans une institution (maison de retraite, établissement de soins de longue durée...). Sans surprise, la part des seniors en institution augmente avec l'âge, passant de 4 % entre 75 et 84 ans à 20 % à partir de 85 ans. À domicile, les seniors vivent majoritairement en couple jusqu'à 85 ans, puis seuls au-delà.

L'état de santé se détériore de façon exponentielle avec l'âge

Parmi les seniors résidant à domicile en Occitanie en 2014, 13 % s'estiment en mauvaise voire très mauvaise santé, un taux comparable au niveau national. Ce sentiment augmente très significativement avec l'âge. Si cette proportion ne concerne que 8,5 % des 60-74 ans, elle double chez les 75-84 ans et quadruple parmi les 85 ans ou plus.

Parmi les seniors se déclarant en mauvaise santé, certains doivent faire face à des limitations fonctionnelles. Il peut s'agir de limitations motrices comme des difficultés pour marcher, pour monter un escalier, pour ramasser un objet..., de limitations sensorielles (voir, entendre...) ou cognitives (mémoriser...). En Occitanie, un quart des seniors déclarent rencontrer au moins l'une de ces limitations (406 000 personnes).

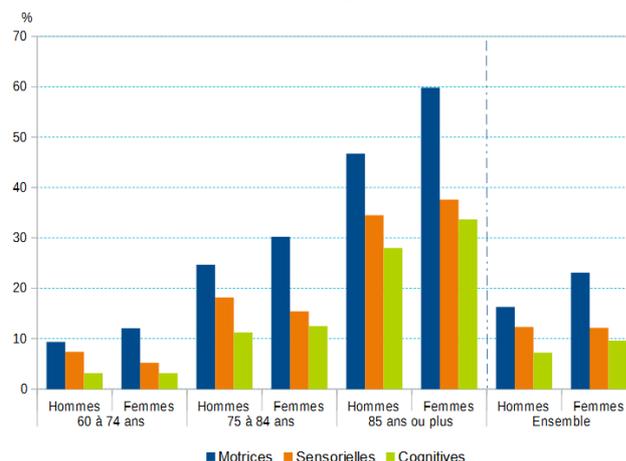
Les limitations motrices, au premier plan des difficultés rencontrées

En Occitanie, 20 % des seniors font face à des difficultés motrices, 12 % à des limitations sensorielles et 9 % à des limitations cognitives (figure 1). Dans huit cas sur dix, ces limitations fonctionnelles sont combinées entre elles.

Les difficultés deviennent de plus en plus fréquentes à mesure que l'âge avance : alors que 16 % des 60-74 ans rencontrent un ou plusieurs problèmes fonctionnels, cette proportion atteint 67 % chez les 85 ans ou plus.

1 Limitations fonctionnelles d'ordre moteur avant tout, surtout pour les femmes

Nature des limitations fonctionnelles des seniors vivant à domicile en 2014 en Occitanie selon le sexe et l'âge (en %)



Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé (VQS) 2014

Après 85 ans, les femmes évoquent bien plus souvent des limitations fonctionnelles que les hommes, notamment des difficultés motrices.

Un tiers des plus de 85 ans s'estime fortement handicapé dans son quotidien

Les limitations fonctionnelles peuvent engendrer des difficultés pour réaliser les actes du quotidien (se laver, faire ses courses...). Dans la région en 2014, 11 % des seniors vivant à domicile sont ainsi fortement limités dans leurs activités. Parmi eux, les femmes rencontrent plus fréquemment ces difficultés : 12 % d'entre elles pour 10 % des hommes.

Ces difficultés impactant la vie quotidienne s'accroissent fortement avec l'âge : elles concernent 6,1 % des seniors âgés de 60 à 74 ans, 15 % des 75 à 84 ans et jusqu'à 33 % des 85 ans ou plus.

La plupart des seniors en perte d'autonomie bénéficient de l'aide d'un professionnel et de leur entourage

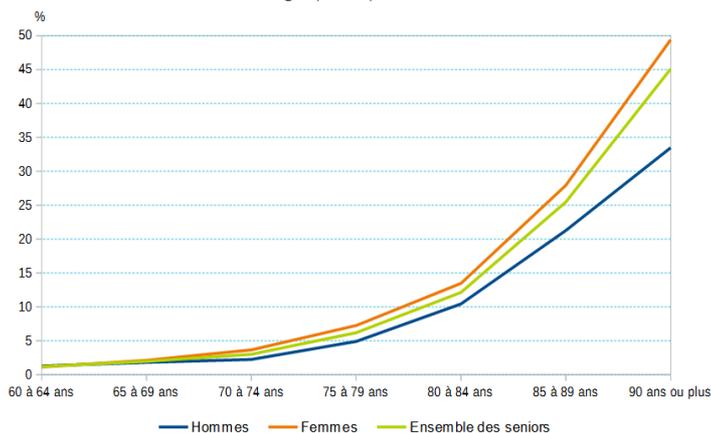
En prenant en compte les diverses difficultés, état de santé, limitations fonctionnelles, gêne pour accomplir les gestes quotidiens, 7 % des seniors vivant à domicile sont en situation de perte d'autonomie en 2014 en Occitanie, soit environ 106 000 personnes. Parmi ces seniors en perte d'autonomie, la moitié a 85 ans ou plus et les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes. L'entrée en dépendance s'accroît à partir de 85 ans, notamment pour les femmes (figure 2).

Pour pallier les difficultés que rencontrent les seniors, différentes aides peuvent être mises en place : aide technique à la mobilité ou à l'aménagement d'un logement (cane de marche, déambulateur, lit médicalisé...), aide de l'entourage ou d'un professionnel.

Parmi les seniors considérés en perte d'autonomie et vivant à domicile, rares sont ceux qui ne bénéficient d'aucune aide. Les aides apportées par un professionnel ou par l'entourage sont alors quasiment toujours associées et concernent 81 % des seniors en perte d'autonomie (figure 3). Seuls 7 % des seniors en perte d'autonomie ne bénéficient que de l'aide de leur entourage et 9 % que de celle d'un professionnel ou d'une aide technique. Lorsqu'ils ne sont aidés que par leur entourage, les hommes en perte d'autonomie sont proportionnellement plus nombreux, sans doute en lien avec le fait qu'ils vivent plus souvent en couple que les femmes aux âges avancés. ■

2 La perte d'autonomie s'accroît fortement à partir de 85 ans

Part des seniors en perte d'autonomie vivant à domicile en 2014 en Occitanie selon le sexe et l'âge (en %)



Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé (VQS) 2014

3 Huit seniors sur dix bénéficient des deux dispositifs d'aides

Part des seniors en perte d'autonomie vivant à domicile et recevant une aide en 2014 en Occitanie selon le sexe (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Aide professionnelle ou technique	88,0	91,3	90,3
<i>dont : seule aide reçue</i>	8,5	9,3	9,1
Aide de l'entourage	87,3	87,9	87,7
<i>dont : seule aide reçue</i>	7,7	5,9	6,5
Les deux aides	79,5	82,0	81,2
Aucune des aides	4,2	2,8	3,2

Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé (VQS) 2014

Champ et définitions

L'enquête **Vie quotidienne et santé (VQS)**, conçue par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère de la santé) en 2014, est une **enquête nationale représentative de la population des personnes de 60 ans ou plus (désignées dans cette étude par le terme « seniors ») vivant à domicile (y compris les résidences autonomie (ex-logements foyers))**. Elle permet d'approcher différents facteurs impliqués dans le processus de dépendance, à partir de questions portant sur les capacités fonctionnelles, les difficultés à réaliser des actes de la vie quotidienne et l'état de santé général de cette population.

L'enquête VQS fournit en outre un indicateur synthétique de la perte d'autonomie (« score VQS ») calculé à partir des différentes questions posées. Les seniors obtenant un score supérieur à 50 sont classés dans le groupe IV et considérés en situation de perte d'autonomie. Cet indicateur diffère de ceux obtenus à partir d'autres grilles d'évaluation, comme par exemple la grille AGGIR utilisée pour accorder l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline Jamet

Rédactrice en chef :
Michèle Even

ISSN : 2493-4704
© Insee 2018

Pour en savoir plus :

- « La part de seniors à domicile en situation de perte d'autonomie varie d'une région à l'autre », *Insee Focus* n° 115, juin 2018
- « Incapacités et perte d'autonomie des personnes âgées en France : une évolution favorable entre 2007 et 2014 - Premiers résultats de l'enquête Vie quotidienne et santé 2014 », *Les dossiers de la Drees* n° 13, mars 2017

